

**Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant
à l'Adulte de la Manche**

64 rue de Marne
50000 Saint-Lô

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2019

CABINET MICHEL AUDIT

123, rue François 1^{er}, BP 451 | 50001 Saint-Lô Cedex | Téléphone : 02.33.77.11.44 | E-mail : dominique.michel@cabinet-michel.net

www.talenz.fr

SAS au capital de 1 000 € | SIRET 51321399100013 | RCS Coutances 513 213 991 | TVA Intracommunautaire FR76513213991
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Caen

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 juin 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- sur la note de l'Annexe intitulée 'ETAT DES PROVISIONS', qui précise que votre patrimoine immobilier nécessite des travaux de mise aux normes, dont l'évaluation n'a pu être effectuée.
- sur le point suivant exposé dans la note « Evènements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant la mention Covid-19.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

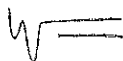
Fait à Saint-Lô,

CABINET MICHEL AUDIT

Manuel LE ROUX

Commissaire aux Comptes

Signé électroniquement le 10/09/2020 par
Manuel Le Roux



BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF	Année N			ANNEE N-1
	BRUT	Amort/Prov	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets	51 567	50 689	878	1 416
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	294 303	10 785	283 518	178 825
Constructions	9 303 202	5 003 071	4 300 131	3 488 629
Install. techn., mat. & outill.	1 516 418	1 336 305	180 113	198 478
Autres	4 231 733	3 478 964	752 769	803 717
Immobilisations en cours	6 372		6 372	1 178 803
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	8		8	8
Créances rattachées à particip.				
Autres titres immobilisés	2 982		2 982	15 558
Prêts	8 749		8 749	10 049
Autres	22 541		22 541	17 373
TOTAL I	15 437 874	9 879 815	5 558 060	5 892 856
Comptes de liaison				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks de matières premières	13 021		13 021	33 856
En cours de production et services				
Stocks produits finis	910		910	4 204
Stocks de marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	46 615		46 615	42 893
Clients et comptes rattachés	249 397	38 673	210 724	155 895
Autres créances	291 873		291 874	623 981
Valeurs mobilières de placement				76 682
Disponibilités	12 538 760		12 538 760	11 510 723
Charges constatées d'avance	20 060		20 060	23 373
TOTAL III	13 160 636	38 673	13 121 962	12 471 605
Charges à répartir/plus. exercices				
Primes de remb. des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	28 598 510	9 918 488	18 680 022	18 364 460

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

PASSIF	ANNEE N	ANNEE N-1
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	156 038	156 038
Subventions d'investissement (renouvelables)	883 572	883 562
Réserves réglementées	1 880 807	1 853 137
Réserve de trésorerie	1 205 845	1 205 845
Autres réserves	684 787	794 438
Report à nouveau	-988 650	-639 374
Résultat de l'exercice	615 700	-71 938
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Report à nouveau sous contrôle de tiers	194 626	113 520
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	226 259	189 457
Fonds associatifs pouvant être repris avant dissolution de l'association		
Subventions d'investissement (non renouvelables)	2 991 304	3 191 966
Provisions réglementées	4 461 789	4 236 809
TOTAL I	12 312 077	11 913 460
PROVISIONS		
Provisions pour risques	159 712	148 795
Provisions pour charges		
TOTAL II	159 712	148 795
Fonds dédiés	3 073 230	3 068 071
TOTAL III	3 073 230	3 068 071
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès établis. de crédit	149 599	177 641
Emprunts et dettes financières diverses	19 848	13 885
Avances et acomptes reçus sur com. en cours		965
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	374 993	447 782
Dettes fiscales et sociales	2 105 704	2 155 576
Dettes sur immobilisations et comptes rattach.	2 766	91 965
Autres dettes	278 049	258 362
Produits constatés d'avance	204 044	87 957
TOTAL IV	3 135 003	3 234 134
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	18 680 022	18 364 460

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

CHARGES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat matières premières	8 545	12 031
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 851 939	2 767 076
Impôts, taxes et versements assimilés	1 016 345	820 270
Salaires et traitements	8 159 296	8 423 080
Charges sociales	3 040 872	3 599 510
Autres charges de personnel		
Dotations aux amortissements	653 374	615 771
Dotations aux provisions	13 777	
Dotation à la réserve de trésorerie		
Autres charges (dont cotisations)	123 094	61 834
TOTAL I	15 867 243	16 299 573
Quote-part de résultat sur opérat. communes		
TOTAL II		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 105	3 614
Différences négatives de change		
Charges nettes s. cession valeurs mobil. placemnt		
TOTAL III	3 105	3 614
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	68 120	28 734
Sur opérations en capital	21 811	14 381
Dotations aux amortissements et aux provisions	282 026	571 637
TOTAL IV	371 957	614 751
Engagements à réaliser sur subv. Fonctionnt	233 524	576 144
TOTAL DES CHARGES	16 475 829	17 494 082
Solde créditeur = Excédent	358 962	
TOTAL GENERAL	16 834 791	17 494 082
Résultat de gestion	358 962	-320 196
Reprise N-2	482 997	437 716
Excédent global de l'exercice	841 959	117 520
Excédents sous contrôle des tiers financeurs	226 259	205 543
Déficits sous contrôle des tiers financeurs		16 086
Résultat de l'exercice	615 700	-71 938

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

PRODUITS	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue	4 403	6 225
Prestations de service	15 124 843	15 194 384
sous-total A Montant net des produits d'exploitation	15 129 246	15 200 609
Production stockée	-3 294	-1 550
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	699 412	599 330
Reprise sur amort.prov., transferts charges	87 110	20 939
Collectes		
Cotisations	635	595
Autres produits	66 155	113 164
sous-total B	850 018	732 477
TOTAL I	15 979 263	15 933 086
Quote-part de résultat sur opérat. communes		
TOTAL II		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobil. et créances d'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	127 045	133 413
TOTAL III	127 045	133 413
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	77 726	86 390
Sur opérations en capital	380 673	648 814
Reprises sur provisions et transferts charges	41 719	36 502
TOTAL IV	500 118	771 706
Report ressources non utilisées des exercices antérieurs	228 365	335 680
TOTAL DES PRODUITS	16 834 791	17 173 885
Solde débiteur = Déficit		
TOTAL GENERAL	16 834 791	17 173 885

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

CHANGEMENTS DE METHODE

Aucun changement de méthode n'a été pratiqué en 2019.

IMMOBILISATIONS (avis CNC du 4 mai 2007)

Elles ont fait l'objet d'un traitement conformément au règlement comptable 2002-10 et 2004-06 sur les actifs et aux dispositions du décret du 30 septembre 2005.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---------------------------|----------------|
| - Logiciels | de 1 à 5 ans |
| - Bâtiments | de 10 à 50 ans |
| - Installations générales | de 5 à 10 ans |
| - Matériels | de 1 à 15 ans |
| - Agencements divers | de 1 à 10 ans |
| - Matériels de transports | de 2 à 10 ans |
| - Matériels de bureau | de 1 à 10 ans |
| - Mobiliers | de 1 à 20 ans |

STOCKS

Les stocks ont été évalués au prix d'achat toutes taxes.

TRESORERIE

L'association a souscrit auprès du Crédit Mutuel des bons de caisse permettant de rémunérer ses excédents de trésorerie. Les bons de caisse souscrit et le compte miroir s'y rapportant n'ont pas été comptabilisé dans les comptes annuels. Les intérêts à recevoir à la clôture ont été pris en compte

METHODES DEROGATOIRES

On rappellera que les produits financiers suivent le même traitement que les plus-values réalisées sur éléments d'actif. Ils sont portés à un compte de provisions réglementées : 'Différence sur réalisations financières'.

AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Des fonds dédiés concernant la réhabilitation du CHRS à hauteur de 161 950 € ont été repris et dotés au poste des amortissements dérogatoires en 2007 car ces fonds venaient financer des investissements. En 2019, ce poste fait l'objet d'une reprise au rythme des amortissements des travaux financés. La valeur restant à reprendre au 31/12/2019 est 60 172 €,

FONDS DEDIES

Sur la base des excédents constatés dans les établissements sous contrôles, les financeurs peuvent être amenés à accorder des provisions diverses ne respectant pas les règles du Plan Comptable Général et la définition des provisions.

Au bilan général de l'association, ces provisions étant des sommes affectées à la couverture de charges futures sont présentées au passif dans la catégorie des fonds dédiés. Un tableau annexe donne l'évolution de ces fonds sur l'exercice par catégories de dépenses couvertes.

Définition : Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Cette année nous avons pris en compte les projet suivants :

- Provisions pour travaux
- Fonds destinés à la mise au norme des locaux relatif à l'accessibilité des personnes handicapées

ENGAGEMENTS

Les engagements retraite s'élèvent au 31 décembre 2019 à 1 871 491 €. La méthode retenue pour le calcul de ces engagements est la méthode des unités de crédits projetés. (norme comptable IAS N° 19) Le taux d'actualisation retenu est de 2,22% (net d'inflation). La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 ayant institué une contribution patronale de mise à la retraite, et ayant interdit les mises à la retraite avant 70 ans à compter du 1er janvier 2010, les principes retenus pour cette évaluation sont les suivants :

- cadres : départ volontaire à la retraite à 63 ans,
- non cadres : départ volontaire à la retraite à 62 ans,
- taux moyen de charges patronales pour les cadres de 61 % et pour les non-cadres de 52 %.

Au 31 décembre 2019, 977 111 € sont provisionnés et figurent en fonds dédiés.

Dans le cadre des CET (Comptes Epargne Temps), l'association a versé à MEDERIC dans le cadre du contrat CET UNIFED des cotisations. Les versements effectués au 31 décembre 2019 s'élèvent à 2 452,30 € et sont désormais présentés en immobilisations financières. La valeur des placements constitués au 31 décembre 2019 s'élève à 2 800 €,

COMPTES EPARGNES TEMPS

A compter de l'exercice 2014, les dettes relatives aux provisions des Comptes Epargne Temps qui figuraient initialement en fonds dédiés, sont présentées en dettes fiscales et sociales conformément à la recommandations de la CNCC.

Par ailleurs, les fonds versés à FEDERIS sont présentés en immobilisations financières.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

L'association ne dispose d'aucun cadres dirigeants bénévoles et salariés. Elle ne verse donc aucune rémunérations à ce titre

Reprise N-2 présentée au compte de résultat

Reprise N-2 au CA : 472 080 €

Provision inscrites à la demande des financeurs CA 2018 : + 10 917 €

Reprise N-2 au compte de résultat : 482 997 €

Les financeurs ayant attribué des provisions sur le CA 2018, ces modifications ont été annulées au bilan général.

ADSEAM

Afin de respecter les règles du plan comptable général, les provisions ont été mouvementé par le compte reprise de provisions.

ETAT DES PROVISIONS

Des travaux de mise aux normes du patrimoine Immobilier ont été provisionnés dans les comptes de l'association. Mais à ce jour, nous ne disposons pas d'une évaluation précise au vue de l'évolution des normes,

LITIGES EN-COURS

Des litiges prud'homaux sont en-cours. Ils ont été provisionnés dans les comptes par prudence même si nous pensons qu'il ne feront pas l'objet de condamnation pour l'intégralité des griefs,
Le montant total de la provision est de 61 556 €,

AUTRE INFORMATION :

Impact COVID :

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité, Les activités ont commencé à être affectées par la COVID au premier trimestre 2020.

Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures exceptionnelles annoncées par le secteur dont le maintien des financements, l'association n'a pas la capacité d'apprécier l'impact chiffré éventuel de cette crise sanitaire.

INFORMATION REQUISE PAR L'ARTICLE R123-198-9° DU CODE DE COMMERCE

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 18 000 € TTC,

ANNEXE

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS

	Immo. Incorporel.	Immo. Corporelles	Immo. Financières	TOTAL
I - VALEURS BRUTES	64 790	15 690 276	42 988	15 798 055
Augmentation		349 098	5 168	354 266
Diminution	13 224	687 347	13 877	714 447
Situation 31.12	51 567	15 352 028	34 279	15 437 874
II - AMORTISSEMENTS	63 374	9 841 826		9 905 200
Augmentation	538	652 835		653 374
Diminution	13 224	665 535		678 759
Situation 31.12	50 689	9 829 126		9 879 815
III - VALEUR NETTE (I - II)	878	5 522 902	34 279	5 558 059

ETAT DES PROVISIONS

	Début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
I - PROVISIONS REGLEMENTEES	4 236 809	286 446	61 466	4 461 789
II - PROV. RISQUES ET CHARGES	148 795	10 917		159 712
III - PROV. / IMMOBILISATIONS				
IV - SUR ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	91 335	2 860	55 522	38 673
V - AUTRES PROVISIONS				
TOTAL I+II+III+IV+V	4 476 939	300 223	116 988	4 660 174
dont DOTATIONS		13 777	55 522	
_d'exploitation				
_financières				
ET REPRISES		282 026	57 046	
_exceptionnelles				
dont Affectations & Décisions Financeurs		4 420	4 420	

VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Bilan 31/12/2018	Augmenta tions	Diminutions	Bilan 31/12/2019
Fonds associatifs sans droit de reprise	156 038			156 038
Subventions d'investissement (renouv.)	883 562	10		883 572
Réserves réglementées	1 853 137	27 670		1 880 807
Réserves de trésorerie	1 205 845			1 205 845
Autres réserves	794 438	185 787	-295 833	684 392
Report à nouveau	-639 374	-361 637	12 756	-988 255
Résultat de l'exercice	-71 938	615 700	71 938	615 700
Report à nouveau sous contrôle tiers	113 520	194 626	-113 520	194 626
Résultats sous contrôle tiers financeurs	189 457	226 259	-189 457	226 259
Subventions d'investissement (non renouv.)	3 191 966	3 868	-204 530	2 991 304
Provisions réglementées	4 236 809	286 446	-61 466	4 461 789
TOTAL	11 913 460	1 178 730	-780 113	12 312 077

ANNEXE**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

ETAT DES CREANCES	TOTAL	1 AN AU +	+ DE 1 AN
Créances immobilisées	31 290		31 290
Créances clients	249 397	249 397	
Autres créances	291 873	291 873	
Charges constatées d'avance	20 060	20 060	
Résultats déficitaires sous contrôle de tiers financeurs			
TOTAL	592 621	561 331	31 290
Montant des prêts en cours d'exercice	Accordé Remboursé		

ETAT DES DETTES	TOTAL	1 AN AU +	+ DE 1 AN
Dettes financières	169 447	48 132	121 315
Dettes fournisseurs	377 759	377 759	
Dettes fiscales et sociales	2 105 704	2 105 704	
Autres dettes	278 049	278 049	
Produits constatés d'avance	204 044	204 044	
Excédents sous contrôle tiers financeurs	420 885	194 626	226 259
TOTAL	3 555 889	3 208 314	347 574
Emprunts en cours d'exerc.	Souscrits Remboursé		
	28 042		

ANNEXE**PRODUITS A RECEVOIR**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés.....	55 658
Autres créances.....	171 959
TOTAL	227 617

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	135 263
Dettes fiscales et sociales.....	1 236 166
Autres dettes.....	44 783
TOTAL	1 416 212

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation.....	20 060	204 044
TOTAL	20 060	204 044

ANNEXE

ETAT DES FONDS DEDIES

	Début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Réduction Temps Travail	24 264			24 264
Indemnités fin de carrières	1 071 503	69 260	163 652	977 111
Travaux	962 995	95 000	3 445	1 054 550
Autres	1 009 310	69 264	61 268	1 017 306
TOTAL	3 068 072	233 524	228 365	3 073 231

dont dotations et reprises : 233 524 228 365
dont décisions des financeurs
autres :

VARIATIONS DES COMPTES DE RESERVES REGLEMENTEES

Etablissements	Début 2019	Augmentation	Diminution	Situation fin 2019
Siège	3 678			3 678
Pôle adolescent	244 596			244 596
Service A.E.M.O.	196 241			196 241
IMPRO Mortain	761 330			761 330
TOTAL Réserve Trésorerie	1 205 845	0	0	1 205 845
Siège	239 280			239 280
Service des F.A.S.	25 000			25 000
CHRS La Cap	284 359			284 359
MAS	152 121			152 121
SESSAD	78 360			78 360
IEM	100 038			100 038
S.A.J	805 267			805 267
Service A.E.M.O.	109 071	27 670		136 741
MJIE	59 641			59 641
TOTAL Excédents affecté à l'investissement	1 853 137	27 670	0	1 880 807
TOTAL GENERAL ADSEAM	3 058 982	27 670	0	3 086 652

VARIATIONS DES AUTRES RESERVES

Etablissements	Début 2019	Augmentation	Diminution	Situation fin 2019
Service A.E.M.O.	9 812			9 812
Service enquêtes sociales J.A.F.	21 425			21 425
Service enquêtes sociales J.E	954			954
Service I O E / M.J.I.E	24 927	18 000		42 927
Service des F.A.S.	46 482	12 100		58 582
Service Diapason	87 558	17 428		104 987
Service Médiation	17 442	9 783		27 225
SESSAD	150 006		29 035	120 971
I.E.M (Ex CEMMO)	522 639		37 652	484 986
MAS	-409 004		128 735	-537 738
IME	96 342	128 476		224 818
E.C.F	16 730			16 730
CHRS	79 258			79 258
L.H.S.S	17 950			17 950
ACAU	0			0
Association	111 917		100 016	11 900
TOTAL Réserve de compensation	794 438	185 787	295 438	684 787

VARIATION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (montants nets)

Etablissements	Début 2019	Augmentations	Diminutions	Situation fin 2019
S.A.J	893			893
C.R.I.P.P. Mortain	3 170 049	3 868	203 150	2 970 767
CHRS	19 718		1 380	18 338
ACAU	1 305			1 305
TOTAL GENERAL	3 191 965	3 868	204 530	2 991 303

VARIATION DES PROVISION REGLEMENTEES

Etablissements	Début 2019	Augmentations	Diminutions	Situation fin 2019	Observations
Siège	53 272		2 514	50 759	
Association	263			263	
C.H.R.S. Le Cap	109 953			109 953	
S.A.J	684 086	149 665		833 751	
Service A.E.M.O.	352 611	6 727		359 338	
C.R.I.P. Mortain	430 614	700	247	431 067	
<i>sous-total différence sur réalisation d'actif</i>	1 630 798	157 092	2 760	1 785 130	
SIEGE SOCIAL *sur gestion trésorerie	1 404 084	129 354	41 504	1 491 935	VMP (1)
CHRS Le Cap *amortissements dérogatoires *autres	82 322		8 890	73 432 0	
ACAU	9 243			9 243	
C.R.I.P. Mortain * Provision réglementés	1 110 362		8 313	1 102 049	
TOTAL GENERAL	4 236 809	286 446	61 466	4 461 789	
dont dotations et reprises					
* d'exploitation					
* financières		282 026	57 046		
* exceptionnelles					

(1) correspond aux plus-values sur les placements réalisés qui suivent le même traitement que les plus-values sur immobilisations avec l'accord des organismes financeurs.

DETAIL DES FONDS DEDIES

Etablissements	Début 2019	Augmentations	Diminutions	Situation fin 2019
C.H.R.S. Le Cap	24 264			24 264
TOTAL RTT	24 264	0	0	24 264
Siège	8 466			8 466
FAS	14 022			14 022
S.A.J	471 163			471 163
Services A.E.M.O.	296 954	95 000		391 954
C.H.R.S. Le Cap	33 417		3 445	29 973
C.R.I.P.P. Mortain	138 973			138 973
TOTAL TRAVAUX	962 995	95 000	3 445	1 054 550
C.H.R.S. Le Cap	47 272	6 000	14 144	39 128
S.A.J	270 780		27 797	242 983
Services A.E.M.O.	218 408	11 911		230 319
Service F.A.S.	53 792			53 792
C.R.I.P.P. Mortain	481 253	51 349	121 712	410 889
TOTAL RETRAITE	1 071 503	69 260	163 652	977 111
Siège	11 658			11 658
C.H.R.S. Le Cap	205 386	38 705	32 687	211 404
ACAU	11 265			11 265
A.E.M.O.	113 767	25 000	11 102	127 665
S.A.J	3 646			3 646
C.R.I.P.P. Mortain	663 587	5 559	17 479	651 668
TOTAL AUTRES	1 009 310	69 264	61 268	1 017 306
TOTAL GENERAL	3 068 072	233 524	228 365	3 073 231

DETAIL DES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

Etablissements	Début 2019	Augmentations	Diminutions	Situation fin 2019
C.R.I.P.P. Mortain	50 639			50 639
FAS		10 917		10 917
AEMO	98 156			98 156
TOTAL AUTRES	148 795	10 917	0	159 712

SITUATION DES DETTES A LONG TERME

Etablissements/emprunts/date	Montant emprunté	Durée	Capital restant dû au 31.12.2019	Capital annuité 2020	Capital dû à plus d'un an	Observations
<u>Pôle adolescent</u> C.D.C. sept-02	304 898	20	38 112	15 245	22 867	garantie départ. 50
<u>CHRS Le Cap</u>						
Crédit Mutuel nov 2007	115 000	20	55 743	6 520	49 224	Hypothèque
Crédit Mutuel nov 2007	115 000	20	55 743	6 520	49 224	Sans garantie
TOTAL GENERAL	534 898		149 599	28 284	121 315	

pour mémoire : intérêts courus au 31.12.2019

383,61